



## COMMUNIQUÉ

*Pour diffusion immédiate*

---

### UNE AUGMENTATION ABUSIVE DE LOYER, PAS QUESTION!

---

Joliette, le 28 janvier 2013 – *Action-Logement Lanaudière* recommande aux locataires d'examiner attentivement toute hausse de loyer supérieure aux indices publiés par la Régie du logement le 25 janvier dernier, et les incite à refuser toute augmentation jugée abusive après évaluation. « Pour freiner les hausses de loyer, les locataires doivent absolument refuser les augmentations abusives de loyer. C'est un droit! » plaide Pierre-Hugues Sylvestre, président d'*Action-Logement Lanaudière*.

*Action-Logement Lanaudière* rappelle que les locataires ont le droit de refuser une hausse abusive de loyer et peuvent demeurer dans leur logement. Beaucoup de locataires croient qu'un refus entraîne nécessairement un déménagement. Or, c'est faux. Les locataires ont un mois à compter de la réception de l'avis pour refuser la hausse ou toute modification proposée au bail. *Action-Logement Lanaudière* constate que les locataires exercent peu ce droit, et ce, par crainte de représailles. « C'est dommage parce que nous estimons que près de neuf locataires sur dix reçoivent une augmentation abusive de loyer » soutient *Dave Ferland-Bérard*, coordonnateur de l'organisme.

Hausse abusive : comment évaluer ?

Afin de déterminer le caractère abusif d'une hausse de loyer, il faut disposer de certaines informations. Outre le taux d'ajustement de la Régie (pour un logement non chauffé 0.9%, pour un logement chauffé à l'électricité 0.9%, au gaz 0.2% ou au mazout 1.7%), les locataires doivent connaître la variation des taxes foncières et le montant des travaux majeurs effectués dans le logement et/ou l'immeuble. Il est vrai qu'il peut être difficile pour des locataires de statuer sur une augmentation de loyer. *Action-Logement Lanaudière* les invite donc à venir assister à une courte rencontre où sera expliqué comment procéder. Celle-ci aura lieu le 13 février à 19 heures, à la *Maison Populaire de Joliette* située au 712, rue de Lanaudière, à Joliette.

Renseignements : Dave Ferland-Bérard  
Coordonnateur  
Tel. : 450 394-1778 ou 1 855 394-1778